



## Notification de saisie administrative

Par **CHARLES Patrick**, le **05/05/2019** à **03:58**

Bjr,rnrnJe viens de recevoir une notification de saisie, je dois 2895€ et je ne peux pas payer.rnrnRetraite 1150€ CNAV.(apres impot)rnrnRetraite 815€ HUMANIS.(Après impot)rnrnCombien vont ils me prélever.rnrnLoyer 660€ mois.rnrnMutuelle 130€ mois.rnrnCrédit 130€ mois.rnrnEDF 30€ mois.rnrnAssurances 15€ mois.

Par **morobar**, le **05/05/2019** à **09:14**

Bonjour,rnrnVous pouvez alléger vos repas et loger sous les ponts.rnLe solde insaisissable est actuellement de 559 euro.rnDonc le fisc vous raserà à hauteur de la somme nommée solde bancaire insaisissable et reportera les reste aux mois suivants.rnLe montant saisi va donc dépendre du solde actuel de votre compte bancaire.rnEt la banque doublera ou triplera ses frais fonction du nombre de saisies opérées.

Par **amajuris**, le **05/05/2019** à **09:42**

bonjour,rnsi la saisie est sur votre compte bancaire, il y a effectivement le solde bancaire insaisissable (= montant du rsa personne seule).rnsi c'est une saisie sur vos revenus, le barème est progressif.rnvoir ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115>rnrnune saisie du trésor public fait toujours suite à une procédure amiable infructueuse.rnnégociez avec le trésor public un échéancier de remboursement.rnrnsalutations